

Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République Française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2022_69 - OBJET : Contrat de prestation avec RECREAJEUX

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,


Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME le Conseil Municipal que le service Animation dans le cadre de sa politique de revitalisation du centre-ville organise une animation autour du jeu le samedi 27 août 2022 de 10h à 12h sur le marché, cette prestation sera encadrée par RECREAJEUX.

DECIDE de signer un contrat pour cette prestation avec RECREAJEUX – 9 rue de l'Enclos 13580 LA FARE LES OLIVIERS, pour un montant de 150€ HT (TVA non applicable).

DIT que les crédits nécessaires aux dépenses correspondantes à cette prestation sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 25 juillet 2022.

Le Maire
Olivier G...

(B.-du-Rh.)